



Publié sous la direction de Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université de La Rochelle, Hélène GAUDIN, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université de La Rochelle, Jean-Pierre MARGUÉNAUD, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université de Limoges, Stéphane RIALS, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université de Paris 2 et membre senior de l'Institut universitaire de France, Frédéric SUDRE, professeur agrégé des facultés de droit à l'Université de Montpellier 1, directeur de l'Institut de droit européen des droits de l'homme.

1120 pages 39.00 €

ISBN : 978-2-13-057024-0

PUF Collection "Quadrige dicos poche"

[Date de parution : 01/10/2008](#)

## RACISME ET XENOPHOBIE

Par  
Bertrand FAVREAU

Celui qui consulte les dictionnaires publiés jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle cherchera en vain les mots racisme ou xénophobie. Signe des temps au mal du siècle ? Le mot racisme n'a fait son entrée au dictionnaire Larousse qu'en 1932. Selon le dictionnaire Robert, qui n'accueille le mot que trente ans plus tard, il s'agit d'une « théorie de la hiérarchie des races, fondée sur la croyance que l'état social dépend de caractères sociaux et qui conclut à la nécessité de préserver la race supérieure des croisements avec d'autres races ; comportement en accord avec cette théorie. »  
Forme spécifique du racisme, l'antisémitisme ou racisme dirigé contre les juifs ou tout ce qui est perçu comme tel est apparu en Allemagne vers 1880. La xénophobie avec laquelle on confond souvent le racisme, est plus précisément « l'hostilité manifestée à l'égard des étrangers ou tout ce qui est étranger ».

Le racisme est d'abord une théorie née au XIX<sup>ème</sup> siècle, fondée sur la croyance d'une supériorité de certaines races sur les autres qui

conduit à la nécessité de préserver la ou les races supérieures ou dites pures, et donc à la domination de celles-ci sur les autres.

Théorie ou comportement, racisme et xénophobie ont en commun la perception de l'autre comme différent, inférieur ou mauvais et relèvent, tous deux, de ce qu'Albert Memmi a nommé : *l'hétérophobie*. Ils reposent sur un même préjugé : la conviction de différences de valeur entre les groupes humains qui s'accompagnent d'une représentation stéréotypée des particularités physiques visibles ou des caractéristiques culturelles, linguistiques ou religieuses attribuées aux membres d'un même groupe. Ils débouchent inéluctablement sur la haine, l'exclusion, la violence et, à titre collectif, sur un racisme institutionnel ou d'état : le régime nazi, ordonnateur de l'extermination d'un peuple tout entier pour le seul « crime d'être né », mais aussi la ségrégation raciale aux Etats-Unis, ou le régime de l'apartheid en Afrique du Sud.

Racisme et xénophobie sont contraires aux principes d'égalité, de non-discrimination, d'humanité mais aussi de dignité et

incompatibles avec les principes fondamentaux de la démocratie.

### **Racisme théorique et alibi scientifique -**

Le racisme, qui postule l'existence de races au sein de l'espèce humaine, est né avant le mot qui le désigne. Au commencement, il y a eu l'idée de race. On a souvent souligné que le racisme n'existait pas en tant que tel dans l'Antiquité. Mais, si l'affirmation fameuse de l'historien Hérodote : « Nous appartenons à la même race », renvoie à l'identité culturelle du monde grec, l'autre déjà y est différent et, Aristote, estime que les « barbares » n'ont pas la capacité de raisonner. Encore appartenaient-ils à un monde connu. Et l'emploi du mot race, qu'il soit issu de l'italien *razza* (espèce de gens) ou encore du latin *ratio*, demeure d'une acception neutre, au sens du haut-allemand *reiza*, qui signifie lignée, dans les déclamations de Sophocle comme dans les vers de Racine.

Loin d'être le simple produit du Siècle des Lumières, l'attitude raciste est née de l'apogée des grandes découvertes. C'est bien la rencontre d'un monde ignoré qui devait s'accompagner du refus d'humanité opposé aux habitants des terres inconnues. Cette négation aura pour sœur jumelle la première déclaration anti-raciste, avec le sermon du dominicain Antonio de Montesinos, en 1511 : «...dans le péché vous vivez et vous mourrez à cause de la cruauté et la tyrannie dont vous accablez cette race innocente. ...Dites-moi, quel droit et quelle justice vous autorisent à maintenir les Indiens dans une aussi affreuse servitude ? ... Ne sont-ils pas des hommes ? Ne sont-ils pas des êtres humains ?» (Bartolomeo de Las Casas, *Histoire des Indes*). Las, il est resté sans effet durable. Le racisme devait demeurer un « élément consubstantiel au colonialisme ». (A. Memmi). Tout ce qui allait suivre devait être la célébration de la supériorité de l'homme blanc et servir de légitimation de la colonisation et de la traite des Noirs qui allait connaître son apogée au XVIIIème siècle. Plus encore, le racisme servira toujours par la suite de vecteur et de justification rudimentaires à une domination

économique et culturelle à tendance récidivante, laquelle demeure toujours le meilleur symptôme de sa persistance. Et lorsqu'on opposera les Saxons aux Latins, c'est en guise de justification du colonialisme. (Albert Memmi, *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur*).

Si le racisme est « *un enfant, un fils naturel non reconnu de la science des Lumières* » (L. Poliakov), c'est qu'il est issu des naturalistes et de leur classement des être vivants en groupe hiérarchisés. Déjà, les érudits du Moyen-âge avaient employé le terme latin *ratio* pour classer les espèces mais il s'agissait d'animaux. La manie de classer les espèces vivantes devait fatalement s'attaquer à l'homme. Ainsi Boulainvilliers (1658-1722) explique-t-il dans son œuvre posthume par la race les différences sociales de l'Ancien Régime, opposant la noblesse, descendante des conquérants francs et le Tiers Etats, issu des gaulois asservis (*Essai sur la noblesse*, 1732). En 1758, le suédois Linné distingue et classe les quatre variétés d'Homo sapiens (*Systema Natura*) et leur attribue des caractéristiques communes. Puis, en 1775, Blumenbach (1752-1840) établit une hiérarchie célébrant la variété caucasienne à peau pâle, le peuple le plus beau. L'enchaînement est connu : distinguer, classer, hiérarchiser, dominer ou exclure.

Qualifié de « grand père du racisme », avec son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, en 1853, le comte Joseph-Arthur de Gobineau (1816-1882), inoculait les notions de races supérieures et de races inférieures: seule la race blanche, animée par l'honneur, jouit d'une "aptitude civilisatrice". Il devait servir de référence à divers épigones. Mêlant races et religion, Houston Stewart Chamberlain (1855-1927), est l'inspirateur des théories sur la pureté du sang germanique et la reconstruction d'une race noble, tandis que Georges Vacher de Lapouge (1857-1936), dans *l'Aryen et son rôle social* (1899), théorise sous couvert d'anthropologie positiviste, une vision raciale du monde, hantée par le métissage, phobie du racisme, y compris dans la période actuelle.

La science renforce alors le message des écrivains. Le XIX<sup>ème</sup> siècle est polygéniste, il croit à une origine différenciée de l'espèce humaine et cherche à établir les différences et donc une hiérarchie entre les races, fondée sur la forme des crânes, des capacités pulmonaires, de la composition sanguine, etc. Il va s'adonner aux délices de la craniologie : au début, simple description (Charles White) puis comparaison des crânes, de l'ouverture de l'angle facial (Pierre Camper) ou en sens inverse la fermeture de l'angle occipital (Paul Broca). On palpe les bosses des crânes (Frantz-Joseph Gall), on mesure, on pèse ou on cube (Samuel Morton). A la fin du siècle, le public parisien et londonien, raffole de l'exposition des êtres humains en cage dans les "spectacles ethnologiques" ou "zoos humains". Jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle c'est la couleur de la peau qui obsède. Le XIX<sup>ème</sup> allait suggérer d'autres différences, toujours à vocation discriminatoire. En 1842, Anders Retzius (1796-1860) a promu l'indice céphalique (quotient de la plus grande largeur de la tête par sa longueur) et opposé les dolichocéphales aux brachycéphales. Par leur dérive idéologique, l'anthropologie et la biologie ont ainsi dévié pour servir de véhicule au racisme, qui n'était alors combattu que par de rares voix parmi lesquelles celle de l'anthropologue anglais Edward Burnett Tylor (1832-1917) condamnant, dès 1871, l'usage du mot race ou du poète José Martí (1853-1895), né à Cuba dernier bastion de l'esclavage dans les Amériques, s'insurgeant contre l'instauration de « races de bibliothèques », et répétant, à partir de 1890, « l'homme est un », ou « il n'y a pas de races ».

La publication par l'Unesco de la déclaration sur la race, en juillet 1950, suivie par plusieurs autres (1951, 1964, 1967) a consacré l'absence de validité scientifique de la notion de race humaine. Les développements actuels des sciences du vivant ont anéanti la notion de race et les catégories hiérarchiques aberrantes du "racisme scientifique", scandé par le fameux « Chez l'homme, la race n'existe pas » de Jacques Ruffié, au Collège de France, en décembre 1972. Biologistes, généticiens et

paléontologues ont démontré, tour à tour, qu'il n'y a ni race, ni hiérarchie entre elles. Il n'existe ni « race pure », ni caractéristiques héréditaires communes à l'ensemble d'un groupe humain. Tous les Homo sapiens ont la même origine et chaque être est totalement différent

**Un comportement irrationnel ou inconscient.** Si le racisme dans son aspect théorique connaît des résurgences, il désigne aujourd'hui l'ensemble des croyances et des comportements que sous-tend l'idée d'une différence valorisée ou d'une hiérarchie entre les races ou entre les ethnies. Pour le sociologue Michael Banton, le racisme peut s'exprimer sous forme de préjugé ou d'idéologie, ou bien s'incarner dans des pratiques de discrimination, allant de la ségrégation jusqu'au meurtre. La xénophobie désigne, au contraire, un « phénomène observé de tout temps et dans toutes les sociétés de l'incompréhension que manifesteraient spontanément les hommes à l'égard de l'autre, extérieur à leur propre société, dont le mode de vie et différent et dont les valeurs sont étrangères à leurs propres valeurs, perçues comme naturelles ». (D.Schnapper & S.Allemand).

De la nature du mal dépend le remède. Le mal est en l'homme. Pour l'ethnologie, il s'agit d'un phénomène primaire et régressif du genre humain : « La plupart des peuples que nous appelons primitifs se désignent eux-mêmes d'un nom qui signifie "les vrais". "les bons", "les excellents" ou bien tout simplement "les hommes" et ils appliquent aux autres des qualificatifs qui leur dénie la condition humaine comme "singé de terre" ou « œuf de pou ». (Claude Lévi-Strauss, *Le Regard éloigné*, Paris, Plon), tandis que pour Etienne Leveau la haine raciale était « une espèce de virus » (Etienne Leveau, *Racismes*, Paris, Arléa, 1986.). D'autres, y voient un phénomène irrationnel ou inconscient, la haine de l'autre n'est qu'une lutte contre soi. « Lorsque nous fuyons en combattant l'étranger, nous luttons contre notre inconscient », écrit Julia Kristeva. Pour Jean-Bertrand Pontalis, c'est la résultante d'une

contradiction interne, d'une haine de soi : « Tout ce qu'un individu refuse ou méconnaît en lui... il l'expulse hors de lui, il l'expulse dans l'autre », tandis qu'au contraire pour le sociologue Michel Wieviorka, le racisme est une « construction sociale ». Une explication moniste saurait-elle suffire alors que le phénomène est pluriel ?

Historiquement et socialement, on distingue deux formes de racismes qui se seraient succédé au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. ( Pierre-André Taguieff, 1988). De fait, au racisme dit classique ou scientifique, à connotation universaliste, dominé par l'idée de hiérarchie entre les races a succédé un racisme contemporain, culturel, qui serait, lui, différencialiste, jusqu'à rejeter ou exclure comme dans le racisme frappant les immigrés. Si le premier a été mis au ban des nations à la suite du nazisme puis de la décolonisation, le second produit toujours ses effets sous les dehors parfois les plus insaisissables. Le rapport annuel 2005 de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) a révélé qu'un Français sur trois n'hésite pas à se déclarer raciste. Le racisme peut ainsi s'exprimer aujourd'hui indifféremment dans le vocabulaire de la « race zoologique » ou dans celui de la culture, des mentalités, des traditions, des religions, des "spécificités" ou des "identités collectives." (Pierre-André Taguieff). Ce qui rend d'autant plus difficile et parfois empreinte de contradictions la lutte des « anti-racistes », qui a su se renouveler avec l'apparition d'organisations spécifiques comme SOS Racisme.

**Lutter contre le racisme.** La Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 proclame que « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et depuis 1945, de nombreux instruments internationaux ou européens contiennent des dispositions prohibant les discours de haine, toutes formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la race, la religion, la conviction et tendant à prévenir la propagande pour des opinions et idées racistes. En 1945, la Charte des Nations-

Unies a consacré « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langage ou de religion », dispositions reprises par la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 (articles 1, 2 et 7) puis par un texte à valeur contraignante, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (articles 2 par. 1, 20 par. 2 et 26). Le 7 mars 1966, les Nations-Unies ont adopté la Convention relative à l'élimination de toute forme de discrimination raciale.

L'article 14 de la Convention européenne des Droits de l'Homme contient une clause générale d'interdiction de la discrimination : "la jouissance des droits et des libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation".

Le Conseil de l'Europe, et notamment la Commission contre Racisme et l'Intolérance (ECRI) qui a déjà adopté neuf recommandations à l'intention des Etats sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, et l'Union européenne qui procède depuis 1996 par voie de décision-cadre fixent le cadre d'un rapprochement des dispositions législatives et réglementaires des États membres en ce qui concerne les infractions racistes et xénophobes et l'instauration de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives.

En 1994, la Cour européenne des Droits de l'Homme a clairement proclamé la nécessité « de lutter contre la discrimination raciale sous toutes ses formes et ses manifestations » parce qu'elles constituent une violation des valeurs qui fondent la démocratie. (CEDH *Jersild c. Danemark*, arrêt du 23 septembre 1994, série A n° 298). Elle a appliqué ce principe notamment en matière de liberté d'expression, mais aussi à l'équité des



procédures instaurant pour les juridictions l'obligation de prendre les mesures adéquates supprimant tout préjugé à connotation raciste. (CEDH *Renli c. France* du 23 avril 1996, 1996-II). A titre collectif, elle a estimé justifiée la dissolution d'un parti politique qui prône le recours à la violence, profèrent des discours de haine, fondée sur l'intolérance, y compris religieuse, envers des individus ou des groupes, et plus généralement portent des projets contraires à l'essence de la démocratie. (CEDH *Refah Partisi et autres c. Turquie* [GC] du 13 février 2003). C'est à propos de ressortissants d'origine tchéchène que la Cour de Strasbourg a émis une véhémence condamnation de toute discrimination raciale *"forme de discrimination particulièrement odieuse, dont les conséquences funestes exigent des autorités une vigilance particulière et une réaction vigoureuse"* assortie d'une pressante et impérieuse exhortation aux autorités des Etats à *" user de tous les moyens dont elles disposent pour lutter contre le racisme et renforcer de la sorte une conception de la société démocratique où la diversité n'est pas perçue comme une menace mais comme une source d'enrichissement."* (CEDH *Timichev c. Russie* du 13 décembre 2005, § 56)

En France, la loi n° 72-546 du 1er juillet 1972, (dite « loi Pleven »), intervenue à la suite de la ratification par la France de la Convention de New-York, a inscrit à la fois dans le Code pénal et dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, une série de délits commis envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990, dite « Loi Gayssot », a créé le délit de contestation de crime contre l'humanité sous la forme d'un article 24 bis dans la loi du 29 juillet 1881 sur la presse. La loi du 3 février 2003 (loi « Lellouche ») a créé une nouvelle circonstance aggravante, lorsque l'infraction est précédée, accompagnée, ou suivies de propos, écrits, images, objets, ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur appartenance ou de leur non-

appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

René Etiemble voulait que toute civilisation mette le racisme « hors la loi ». Mais, phénix ou hydre, le rejet de l'autre connaît toujours des récurrences protéiformes. La nécessité impérieuse de parfaire constamment l'arsenal législatif démontre que la lutte contre le racisme et la xénophobie est appelée à demeurer un combat toujours recommencé parce qu'elle est d'abord une lutte de l'homme, animal social ou simple individu, contre lui-même.

**Bertrand FAVREAU**

## BIBLIOGRAPHIE

- DELACAMPAGNE C., *Une histoire du racisme, Des origines à nos jours* Le Livre de Poche, 2000 ; MEMMI A., *Le racisme*, Folio actuel, 2002 ; SCHNAPPER D. & ALLEMAND S., *Questionner le racisme*, Gallimard, Education, 2000 ; POLIAKOV L. *Le Mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes*, Paris, Calmann Lévy, 1971 ; SANCHEZ-MAZAS M., *Racisme et Xénophobie*, Puf, 2004 ; TAGUIEFF P.A., *La Force du préjugé*, 1988 ; WIEVIORKA M., *Le racisme, une introduction*, La Découverte, 2001,
- Voir aussi : BANTON M., *Sociologie des relations raciales*, (trad. 1ere éd. anglaise, 1967), Paris, Payot, 1971 ; MEMMI A., *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, Folio actuel, 2002; *Genre humain (Le)*, La science face au racisme, le genre humain 1, Fayard, 1981 ; *Genre humain (Le)*, La société face au racisme, Bruxelles, Complexe, 1984